

## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU VENDREDI 14 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit le quatorze septembre, à 20 heures 00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal au lieu habituel de leur séance sous la présidence de Roland GILBERT, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : GILBERT Roland, BONNET Jean-François, COURIVAUD Bernadette, REVIDON Laurent, RICHARD Françoise, JULIEN Alain, COTTIN (arrivé à 20H15) Gérald, GRESSIN Michèle, PETIT Philippe, FERRAND Thierry, DESABRE Evelyne, KOOS Christine, BARILLET-LYON Katia, BERTRAND Isabelle.

**ABSENT(S)/EXCUSÉ(S)** : Taelman Julien, Ravard Valérie, Laigot Stéphane, Audoin Sandrine, Compain Olivier.

**ABSENT(S)** : /

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Isabelle BERTRAND

**POUVOIR(S)** : de LAIGOT Stéphane à REVIDON Laurent

\* \* \*

Adoption, à l'unanimité, du procès-verbal du 06 juillet 2018

D'entrée de séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir : «demande de subvention à la Région Centre Val de Loire pour l'achat d'une «balayeuse-désherbeuse».

Accord à l'unanimité des membres du conseil.

\* \* \*

**2018/43 :**

#### **DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION CENTRE VAL DE LOIRE :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la commune peut prétendre bénéficier du soutien de la Région Centre Val de Loire, pour l'acquisition d'une « balayeuse-désherbeuse » dans le cadre de l'opération Zéro pesticides.

Le coût de cet investissement s'élève à 45.000,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'**unanimité** des membres présents,

- SOLLICITE le concours de la Région Centre Val de Loire par l'intermédiaire du Pays Loire Val d'Aubois
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer tous les documents s'y rapportant.

2018/44 :

**DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE :**

Monsieur Laurent REVIDON, adjoint au Maire en charge des finances, précise aux membres du conseil, la nécessité d'effectuer une décision modificative et propose les virements de crédits suivants :

**Achat de la balayeuse**

Dépenses d'investissement

- compte 2313 : - 54.000,00 €
- compte 2182 : + 54.000,00 €

**Remboursements divers**

Dépenses de fonctionnement

- compte 673 :+ 2.200,00 €
- compte 6226 :- 1.000,00 €
- compte 6227 :- 1.200,00 €

Accord à l'unanimité des membres du conseil.

\* \* \*

2018/45 :

**SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2018 :**

Monsieur Laurent REVIDON, adjoint délégué aux finances, présente :

☞ les différentes subventions proposées par la commission des finances du 04 septembre 2018 :

<b>ARTICLE</b>	<b>NOM DE L'ORGANISME</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
6574	APEEPN	350 €	350 €
6574	JUDO	350 €	300 € (en 2016)
6574	LA CLE DES CHAMPS	200 €	200 €
6574	FOOTBALL	900 €	900 €
6574	AMIS DU RYTHM'	300 €	300 €
6574	PETANQUE NERONDAISE	100 €	/
6574	LOISIRS NATURE	400 €	400 €
6574	HAND-BALL	400 €	400 €
6574	LES SONNEURS NERONDAIS	200 €	200 €
6574	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	150 €	150 €
6574	CLUB DU 3EME AGE	250 €	250 €
6574	AIKIDO	100 €	/
6574	BADMINTON	150 €	/
6574	SECOURS POPULAIRE	150 €	/
6574	BASKET	En attente	/
6574	TENNIS	300 €	300 €
6574	COMITE DES FETES	1 000 €	1 000 €
6574	LES COWBOYS NERONDAIS	100 €	100 €
6574	KARATE DO NERONDES	200€	/

A l'unanimité, les membres du conseil présents émettent un avis favorable à l'ensemble des subventions proposées, hormis Jean-François BONNET, Isabelle BERTRAND, Bernadette COURIVAUD, Evelyne DESABRE ainsi que Christine KOOS qui ne prennent pas part au vote en raison de leur appartenance à certaines associations.

### **PARTICIPATIONS 2018**

6574	CANTINE SCOLAIRE ECOLE PUBLIQUE 1 <sup>er</sup> semestre	10 073,80 €
6558	ECOLE PRIVEE SAINTE MARIE 2018	15 865,00 €

Accord unanime des membres du conseil.

\* \* \*

**2018/46 :**

### **OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE :**

Suite à la délibération en date du 25 mai 2018 relative à la fixation des taux d'avancement de grades et à l'avis de la commission administrative paritaire en date du 25 juin 2018, Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'ouverture, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018, d'1 poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe  
Il sera appliqué le régime indemnitaire afférent au grade.

A l'unanimité, les membres du conseil émettent un avis favorable à cette proposition.

\* \* \*

**2018/47 :**

### **CONVENTION D'ACCUEIL DES ENFANTS DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES :**

#### **Considérant :**

- Les difficultés parfois rencontrées par les sapeurs-pompiers volontaires pour concilier leur vie familiale et remplir les missions opérationnelles ;
- La proposition de convenir d'un partenariat en vue de favoriser la disponibilité de sapeurs-pompiers volontaires ayant des enfants scolarisés en maternelle et élémentaire publiques de Nérondes,

Monsieur le Maire propose de conclure une convention qui a pour objet de permettre aux sapeurs-pompiers volontaires concernés de se rendre disponibles à certaines heures de la journée durant lesquelles la garde de leurs enfants les contraint à une indisponibilité. Ainsi, elle permettra une prise en charge à la dernière minute, des enfants scolarisés lorsque leurs parents seront alertés pour une mission de secours sur le temps périscolaire. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

**DECIDE** d'autoriser la prise en charge des enfants de sapeurs-pompiers par le service périscolaire (garderie, cantine) lors du départ en intervention du sapeur-pompier,

**CONCLUE** pour cela une convention avec le SDIS 18 qui fixe les modalités d'organisation de cette prise en charge (liste de sapeurs-pompiers reçue au préalable, gratuité de la garderie et de la cantine)

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat relative à la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération.

**2018/48 :**

**RETRAIT DES LIVRES REFORMES DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil, la nécessité de réformer les livres de la bibliothèque municipale abîmés ou devenus obsolètes.

Une liste des ouvrages concernés a été fournie et sera annexée à la présente délibération.

Le conseil est informé qu'il est envisagé de les offrir à une ou des association(s) susceptible(s) d'être intéressée(s).

A l'unanimité, les membres du conseil émettent un avis favorable à cette proposition et demandent que les administrés soient avertis, par affichage et parution sur le site internet de la commune, de l'opportunité de pouvoir récupérer à titre gratuit, à partir du 1er octobre 2018, des livres hors d'usage.

\* \* \*

**2018/49 :**

**PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE NERONDES AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU HAMEAU DE DEJOINTES :**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil, le projet d'aménagement de la traversée de « Dejointes », élaboré par la société MD Concept, de Jussy le Chaudrier (18140), et mandatée par la commune de Chassy.

Il rappelle les termes de la délibération n°2017/39 portant sur des nuisances sonores évoquées par une administrée habitant « Dejointes » commune de Nérondes, et provoquées lors du passage de bennes et remorques sur le ralentisseur proche de sa propriété.

Par délibération n°2017/50, le conseil municipal, afin de répondre aux attentes de l'administrée concernée, décide qu'une convention de partenariat précisant les modalités techniques et financières sera établie entre les deux communes et validée par les conseils municipaux respectifs.

Aujourd'hui, au vu, des documents techniques et financiers présentés, le conseil municipal, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré,

Décide :

- 1°) de refuser la proposition actuelle de la commune de Chassy ;
- 2°) de s'opposer au projet d'aménagement imposé à la commune de Nérondes sur son territoire ;
- 3°) de réitérer sa demande pour une prise de contact officielle et l'élaboration d'une convention de partenariat entre les deux communes, validée par chaque conseil municipal ;
- 4°) de mettre en garde, la commune de Chassy, quant à la réalisation de travaux sur la commune de Nérondes, sans autorisation expresse de sa part.

## ≈ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES ≈

- ☞ Visite de Mme la Sous-Préfète de Saint-Amand-Montrond le 19 septembre prochain
- ☞ Informations relatives à la délégation de service public pour l'assainissement suite à l'analyse de la seule offre reçue
- ☞ Synthèse des interventions des sapeurs-pompiers volontaires de Nérondes de septembre 2017 à août 2018
- ☞ Mise en place d'un groupe de travail au sein de la commission des travaux afin d'étudier la mise en sens unique de la rue de la croix blanche et la création de places PMR (personnes à mobilité réduite) aux abords des écoles publiques
- ☞ Installation prochaine à Nérondes des compteurs communicants gaz par GRDF
- ☞ Mise à disposition du rapport d'activité 2017 du SDE 18 ainsi que du rapport 2016 de contrôle de concession gaz
- ☞ Décision 2018/01 (dépenses d'investissement 2018 N°01 à 25)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus désignés.